



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mars 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts de la signalisation routière

Septième session

Genève, 30 et 31 mai 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la septième session^{1,2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 30 mai 2016 à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail : état de la situation de la législation nationale.
3. Questions diverses.
4. Date et lieu de la prochaine réunion.

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir se munir de leurs exemplaires de tous les documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents pourront être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils pourront aussi être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels pourront être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent joindre le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : www.unece.org/meetings/practical.htm.



5. Adoption du rapport

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/13

2. Programme de travail : état de la situation de la législation nationale

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner son programme de travail et tout particulièrement faire le point de la législation nationale existante dans le but de décrire et d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la Convention de 1968 sur la signalisation routière. Le Groupe d'experts sera invité à examiner les informations recueillies au moyen du nouveau système de gestion de la signalisation routière par Internet. Dans ce cadre, les experts seront invités à analyser les signaux soumis dans les catégories énumérées par la Convention (en commençant par le signal E, 9) en utilisant la méthode convenue lors de la deuxième session, c'est-à-dire en procédant à une évaluation signal par signal et en s'attachant à détecter et à décrire les dérogations et à les évaluer, à formuler des recommandations et à attribuer des indicateurs de conformité s'agissant à la fois des images et des définitions. Les experts des pays qui n'ont pas présenté leur analyse préliminaire à la sixième session, seront invités à le faire pour les signaux E, 9 à G, 24c, comme convenu précédemment. Ce sont le Danemark, la Finlande, la France, le Koweït, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg et le Portugal.

Le Groupe sera également invité à se pencher sur les signaux C, 13 à C, 20 et à poursuivre ses discussions entamées lors de la sixième session sur la méthode à utiliser afin d'évaluer les signaux non régis par la Convention. Le secrétariat fera part des observations reçues de la part des experts au sujet des siennes (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1) et de la première analyse signal par signal des signaux qui ne sont pas régis par la Convention.

Le Groupe sera invité à examiner ce que pourrait coûter (document informel n° 1) la mise au point d'un système de gestion de la signalisation routière par Internet librement accessible (qui utilise les données déjà fournies par les Parties contractantes) et la création d'une Convention électronique sur la signalisation routière (e-CoSR) qui soit interactive et consultable en ligne. Le secrétariat a été prié d'établir une estimation de ces coûts lors de la sixième session.

Document

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1, document informel n° 1

3. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

4. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir les 1^{er} et 2 septembre 2016 à Genève.

5. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa septième session.
